

PATRICIA BARBIZET VA SUCCEDER A LAURENT BURELLE A LA PRÉSIDENCE DE L'AFEP

Le conseil d'administration de l'Association française des entreprises privées (Afep) s'est réuni le 16 mars 2023 sous la présidence de Laurent Burelle. Après examen de toutes les candidatures et personnalités potentielles, le conseil a désigné, à l'unanimité, Madame Patricia Barbizet pour succéder à Monsieur Laurent Burelle à la présidence de l'association, à compter du 1er juillet 2023.

Madame Patricia Barbizet a consacré toute sa carrière au développement des grandes entreprises françaises. Elle a exercé des fonctions de direction dans des grandes entreprises et a été présidente du conseil de surveillance puis vice-présidente de Kering. Elle est administratrice de plusieurs grands groupes, dans différents secteurs d'activité, depuis de nombreuses années (de Pernod Ricard, CMA-CGM et Arcelor Mittal^(*) au 1^{er} juillet 2023).

Elle a déjà siégé au conseil de l'Afep, de 2014 à 2018, comme mandataire social, représentant d'une entreprise adhérente de l'association.

Madame Patricia Barbizet est présidente-fondatrice de Temaris et Associés, société d'investissement en technologie et innovation.

A compter du 1er juillet 2023, elle mettra un terme à ses fonctions de présidente du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE), chargé de veiller à la bonne application du code Afep-Medef, qu'elle exerce depuis 2018, et de présidente du comité de surveillance des Investissements d'avenir, afin de pouvoir se consacrer à la présidence de l'Afep.

Le conseil d'administration de l'Afep, unanime, tient à saluer le rôle de Monsieur Laurent Burelle, président de la Compagnie Plastic Omnium, à la tête de l'association depuis mai 2017, et son action résolue en faveur des grandes entreprises, et le remercie chaleureusement pour son engagement en faveur du développement de la compétitivité de l'économie française.

L'Afep, fondée en 1982, réunit 117 des plus grandes entreprises françaises, qui représentent 14 % du PIB marchand de la France, emploient 12 % des salariés du secteur privé et acquittent 18 % des prélèvements obligatoires sur les entreprises en France. L'Afep a pour mission de contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement de l'activité économique, et de promouvoir les grandes entreprises qui la constituent, auprès des pouvoirs publics français, des institutions européennes et des organismes internationaux.

(*) sous réserve du vote des actionnaires

Contact presse :

Michel CALZARONI
01 40 70 94 26